

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Grand débat : les 7 propositions de Macron à retenir](#)
- [« Tout est repoussé, tout est vague » : les « gilets jaunes » déçus des annonces de Macron](#)
- [Ni « waouh », ni « table renversée » : la presse pas convaincue par Macron](#)
- [Le nombre de chômeurs en baisse de 0,7% au 1er trimestre](#)
- [Les TPE accros aux heures supp', temps partiel et CDD](#)
- [Banques : l'accord sur les "CDI Kleenex" bloqué par la CFDT, la CFTC, la CGT et FO](#)
- [La collecte mensuelle du Livret A au plus haut depuis 10 ans](#)
- [Indemnités de licenciement : la fronde prud'homale gagne du terrain](#)
- [Agents de voyages : vos salaires vont augmenter !](#)
- [François et Penelope Fillon renvoyés en correctionnelle](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Contrefaçon de médicaments : un fléau sanitaire et économique](#)
- [Le "numerus clausus" dans les études de santé sera relevé de 10 % en 2019](#)

## FISCALITE

- [La baisse de l'impôt sur le revenu pourrait concerner 15 millions de foyers, selon Le Maire](#)
- [France: l'annulation du redressement fiscal de Google confirmée en appel](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Libéré sous caution, Carlos Ghosn quitte la prison de Tokyo](#)

## DERNIERES MINUTES

- [Retraites, impôts, ENA... Edouard Philippe dévoile le calendrier des réformes](#)
- [Assurance-chômage : le principe de bonus-malus confirmé sur les contrats courts](#)
- [La croissance reste stable en France pour le premier trimestre 2019](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● **Grand débat : les 7 propositions de Macron à retenir**

Le 25/04/19, le président **Macron** s'est exprimé après trois mois de grand débat national. Le but : sortir de la crise des Gilets jaunes. **Les sept points à retenir :**

**01)- La fiscalité.** Il y aura une baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu, selon des modalités qui seront fixées par le gouvernement. Quel financement ? M. Macron a commencé par préciser que cette baisse ne sera pas financée à crédit. Cela se fera d'une part en réformant des niches fiscales (uniquement celles dont bénéficient les entreprises) ; d'autre part en faisant des économies.

**02)- L'emploi.** Deux objectifs majeurs pour le président : **a)** un taux de chômage de 7 % en 2022 ; **b)** le plein emploi en 2025. **M. Macron :** « *C'est un objectif à long terme. Le chiffre du plein-emploi est parfaitement atteignable, surtout si on continue les réformes* ».

**03)- Le temps de travail.** Les Français devront « *travailler davantage* ». Pourquoi ? Pour « *financer la baisse d'impôt consentie sur le quinquennat* ». Plusieurs pistes ont été écartées : pas de suppression d'un jour férié, pas de recul de l'âge légal de départ à la retraite, pas de remise en cause des 35 heures. Emmanuel Macron privilégie plutôt l'allongement de la durée de cotisation, « *en jouant sur un système de décote qui incite à travailler davantage, mais sans forcer tout le monde* ».

**04)- Les retraites.** Les pensions de moins de 2 000 euros mensuels seront réindexées sur l'inflation d'ici à 2020. A partir de 2021, ce sont toutes les pensions qui seront réindexées sur l'inflation. Dernière annonce : la « *retraite minimale* » pour une carrière complète devrait être portée à 1 000 euros.

**05)- L'ENA.** L'école nationale d'administration devrait être supprimée, le président ne croyant pas au « *rafistolage* ». **Frédéric Thiriez**, ancien président de la LFP (ligue de football professionnel), a été chargé d'une mission dont l'objectif est de « *soumettre au gouvernement des propositions très claires pour refonder le recrutement des hauts fonctionnaires, pour l'entrée en carrière, les modes de formation et la gestion des carrières* ».

**06)- La décentralisation.** Un nouvel acte de décentralisation devant être « *adapté à chaque territoire* » sera mis en place d'ici le premier trimestre 2020. Celui-ci s'appuiera sur « *quelques principes simples : responsabilité, lisibilité, financement* ». Le président n'en a pas dit plus, précisant toutefois : « *On a souvent transféré des bouts de compétences mais on n'a jamais transféré la responsabilité démocratique qui va avec* ».

**07)- Les fonctionnaires.** Si ce n'est pas tenable, Emmanuel Macron s'est dit prêt à abandonner la suppression des 120 000 postes de fonctionnaires qu'il avait annoncée lors de sa campagne présidentielle. Le gouvernement en dira plus « *d'ici l'été* ». Pour rappel, depuis 2017, il y a eu suppression de 6 000 postes de fonctionnaires.

[https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/grand-debat-les-7-propositions-de-macron-a-retenir-1014119#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_thematique-20190425](https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/grand-debat-les-7-propositions-de-macron-a-retenir-1014119#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_thematique-20190425)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 25/04/2019, Raphaël Bloch, Lucas Mediavilla et Alexandre Roussier)

[Retour au sommaire](#)

### ● « **Tout est repoussé, tout est vague** » : les « **gilets jaunes** » **déçus des annonces de Macron**

Les réactions des **Gilets jaunes** après l'allocution du président Macron. D'une manière générale, ceux qui se sont exprimés n'ont pas été convaincus.

→ Quelques réactions sur **le groupe public "Gilets jaunes"** sur Facebook : « *Donc si je comprends bien il écarte toutes les revendications des "gilets jaunes" ? [...] Vous êtes satisfaits des propositions de notre président ? Moi non* ».

→ **Leilla Wirzmann**, Gilet jaune et candidate de la liste RIC aux européennes sur BFMTV : « *Il n'a pas répondu sur le problème du carburant, il n'a pas répondu sur le problème du pouvoir d'achat avec une réforme de la TVA* ». Pour elle, il y a beaucoup de souffrance dans le pays, qu'elle soit « *humaine ou commerciale* », ce qui incite des milliers de personnes à descendre dans la rue pour manifester : « *Tout le monde est au bout du bout et il continue* ».

*de faire comme s'il ne se passait rien dans son pays. Je trouve qu'à ce stade-là ça devient gravissime ».*

→ **Ingrid Levavasseur**, fondatrice des associations Ecllosion démocratique et Racines positives, a déclaré être « *très déçue* », car le président n'a pas parlé du prix de l'essence qui « *flambe de nouveau aux pompes* », ni des familles monoparentales. Dans l'ensemble, elle considère que les annonces d'Emmanuel Macron ne convaincront pas les Gilets jaunes. Elle a néanmoins mentionné un point positif, celui qui veut que désormais ce seront les CAF qui prélèveront les pensions alimentaires non versées aux mères de famille. Tout en se demandant, d'un point de vue pratique, comment feront les CAF : « *Vous pouvez m'expliquer parce qu'en ayant les 100 euros de prime d'activité à gérer depuis le début d'année, c'est déjà complètement chaotique. Il y a un problème de trop-perçu à la CAF qui n'est pas géré et il y a de gros problèmes* ».

→ **Maxime Nicolle**, figure importante des « gilets jaunes » considère que certaines mesures (la réindexation des retraites par exemple) sont des « *miettes de pain* ». Pour lui, M. Macron « *n'a pas écouté ce qu'on a dit dans la rue depuis cinq mois. [...] Il a commencé son allocution par dire que ce qu'il avait fait depuis deux ans c'était très bien et qu'on ne l'avait pas compris. Nous, on a très bien compris, il est incapable d'un mea culpa* ». Avant d'appeler à de nouvelles manifestations, du fait que : « *Tout est repoussé, tout est vague, rien n'est précis* ».

→ **Jérôme Rodrigues**, autre figure du mouvement, estime que « *ça sonne creux. Au fond, il garde le cap* ». Pour lui, le président est « *un bon tchatteur, il vendrait du sable à un berbère dans le désert, mais ça ne prend pas* ». Quant aux mesures concernant le pouvoir d'achat, M. Rodrigues les a trouvées imprécises ou insuffisantes. Les annonces sur l'impôt sur le revenu n'ont pas non plus trouvé grâce à ses yeux : « *[Emmanuel Macron] n'a pas annoncé plus de tranches donc on ne réduit pas les inégalités. [...] Et il n'y a rien eu sur la TVA, alors que c'est une des premières revendications* ».

→ **Priscilla Ludosky**, une des initiatrices du mouvement, a pointé du doigt le refus de la reconnaissance du vote blanc. La raison, selon elle : « *[C'est parce qu'il est] le candidat qui [ne] veut pas admettre qu'il a été élu par défaut de reconnaissance du vote blanc et du taux d'abstention qui SONT des expressions négligées !* »

→ **Jacline Mouraud**, figure des premières semaines du mouvement, a exprimé des réactions plus nuancées : « *Je salue le travail réalisé, c'est un fait : ils ont planché sur le sujet ! [...] Mais les grands oubliés de la Nation sont les travailleurs pauvres, les agriculteurs, les temps partiels, les précaires, tous les ubérisés de la société* ».

Pour rappel, les Gilets jaunes appellent à une grande mobilisation le 1<sup>er</sup> mai.

[https://www.nouvelobs.com/societe/20190426.OBS12138/tout-est-repousse-tout-est-vague-les-gilets-jaunes-decus-des-annonces-de-macron.html#xtor=EPR-4-\[ObsTopsWE\]-20190428](https://www.nouvelobs.com/societe/20190426.OBS12138/tout-est-repousse-tout-est-vague-les-gilets-jaunes-decus-des-annonces-de-macron.html#xtor=EPR-4-[ObsTopsWE]-20190428)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 26/04/2019, M.F.)

[Retour au sommaire](#)

### ● Ni « waouh », ni « table renversée » : la presse pas convaincue par Macron

Après celles les Gilets jaunes, les réactions de la presse française.

→ **Libération** : « *Il est où le "waouh" ?* » Avant d'ajouter que « *plutôt qu'un grand tournant, le chef de l'Etat a choisi de garder le cap et d'accélérer* ». Pour **Laurent Joffrin**, directeur de la rédaction du journal, il s'agit plutôt d'un « *virage en ligne droite. [Loin du] ni droite ni gauche [de la campagne présidentielle, on entre dans] une droite sociale. [...] Un Juppé sans calvitie ou un Raffarin maigre, au choix* ».

→ **Jean-François Laville**, **l'Est-Eclair**, se demande si Emmanuel Macron a « *renversé la table* » : « *La réponse est claire : il n'a ni l'intention de se renier ni de mettre un terme aux réformes* ».

→ **Patrick Appel-Muller**, **l'Humanité** : « *Du grand débat, restent des conclusions souvent à l'inverse des souhaits du pays. [...] Emmanuel Macron l'a réduit à un tour de passe-passe pour escamoter les colères et les revendications qui secouent le pays* ».

→ **Nicolas Beytout**, **l'Opinion**, considère que ce qu'a annoncé Emmanuel Macron n'est qu'un simple « *tournant de la méthode* » présidentielle.

→ **François Ernenwein, La Croix** : « *La méthode change, pas le cap* ». Avant d'ajouter qu'il estimait que le « *changement de tonalité dans la politique conduite par le gouvernement* » n'était sans doute pas en mesure de « *garantir une réduction immédiate du malaise en France* ».

→ **Jean-François Péresse, les Echos** : « *Macron ne renie rien et entend accélérer* ». Pour lui, si M. Macron remet « *de l'humanité dans le libéralisme* », il ne change cependant pas d'orientation.

→ **Alexis Brézet, le Figaro** : Qu'attendait-on du président ? demande l'éditorialiste. Entre autres de « *parler à la gauche le langage de la justice et à la droite celui de l'autorité, distribuer du pouvoir d'achat sans trop creuser les déficits. [...] C'était en attendre beaucoup. Trop, évidemment...* ».

→ **Hervé Favre, la Voix du Nord** : « *On entend déjà les porte-parole des "gilets jaunes" crier que le compte n'y est pas* ». Le titre de son éditorial : « *Le "je vous ai à moitié compris" d'Emmanuel Macron* ».

→ **Bernard Stéphan, la Montagne** : « *On attendait du souffle, on a senti une simple brise. [On est] loin de "casser la baraque"* ».

→ **Pascal Salciarini, l'Est Républicain**, commence par rappeler la phrase du président expliquant qu'il se fichait de sa prochaine réélection, avant de prévenir : « *Attention à ce que les Français ne le prennent pas au mot...* »

→ **Jean-Michel Servant, le Midi Libre** : « *La réaction de la rue risque d'être cinglante* ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190426.OBS12127/ni-waouh-ni-table-renversee-la-presse-pas-convaincue-macron.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20190426](https://www.nouvelobs.com/politique/20190426.OBS12127/ni-waouh-ni-table-renversee-la-presse-pas-convaincue-macron.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20190426)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 26/04/2019, avec AFP)

#### ● **Le nombre de chômeurs en baisse de 0,7% au 1er trimestre**

Le 26/04/19, le **ministère du Travail et Pôle emploi** ont publié les chiffres du chômage pour le premier trimestre 2019. Il en ressort que le nombre de demandeurs d'emploi a baissé, s'établissant à 3,649 millions de personnes en France entière. C'est une nouvelle baisse après celle du dernier trimestre 2018. **Le nombre de chômeurs en catégorie A** (sans aucune activité) a baissé. Il compte 3 391 900 personnes en France métropolitaine, soit - 24 200 personnes (- 0,7 % sur le trimestre, - 1,5 % sur un an). C'est un plus bas depuis le second trimestre 2014. Si l'on rajoute les demandeurs d'emploi classés dans **les catégories B et C** (ayant une activité partielle plus ou moins réduite), la baisse est de 2 200, soit 5,603 millions de personnes (- 0,4 % sur un an). Avec les départements d'Outre-mer (hors Mayotte), le chiffre reste stable, à 5,914 millions de personnes (- 0,4 % sur un an). **La catégorie A dans le détail. Par tranches d'âge** : on note une baisse pour les 25-49 ans (- 1,0 %) et les 50 ans et plus (- 0,4 %). Le chiffre pour les moins de 25 ans, lui, est resté stable. **Par sexe** : les hommes (- 1 %), les femmes (- 0,4 %). **Par régions** : le nombre de demandeurs d'emploi a baissé dans toutes les régions, sauf deux qui ont connu une hausse : la Guyane (+ 1,6 %) et l'Occitanie (+ 0,1 %). **Les chômeurs de longue durée** : Les inscrits en catégories A, B et C depuis un an ou plus sont à la hausse (+ 0,3 % sur le trimestre, + 3,3 % sur un an). L'ancienneté moyenne des chômeurs est aussi à la hausse (625 jours, + 5 jours). On remarque une augmentation pour **les entrées** à Pôle emploi (+ 3,9 % sur le trimestre, + 2,9 % sur un an) ; idem pour **les sorties** (+ 1,3 % sur le trimestre, + 2,7 % sur un an).

[https://www.challenges.fr/economie/social/le-nombre-de-chomeurs-en-baisse-de-0-7-au-1er-trimestre\\_654344#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20190426](https://www.challenges.fr/economie/social/le-nombre-de-chomeurs-en-baisse-de-0-7-au-1er-trimestre_654344#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20190426)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 26/04/2019, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Les TPE accros aux heures supp<sup>a</sup>, temps partiel et CDD**

Selon une étude de **la Dares** sur les durées de travail dans les TPE (très petites entreprises) que vient de publier le ministère du Travail, ces dernières sont celles qui ont le plus recours au temps partiel, aux heures supplémentaires et aux CDD. Pour rappel : en 2015, Le nombre des TPE était de 1,06 million et le nombre de leurs employés était de 4,07 millions. 75 % des employés de TPE étaient salariés, 25 % non salariés. **Le temps partiel** : 28 % des salariés de TPE sont à temps partiels, contre 16 % pour les autres entreprises (10 salariés ou plus).

Ainsi 170 000 TPE (16 % du total de cette catégorie d'entreprise) emploient uniquement des salariés à temps partiels. Ce sont généralement des TPE dont la majorité des employés sont des employées (74 % de femmes, contre 48 % en moyenne). Les tâches concernées : toutes celles relatives à l'administration de la TPE (secrétariat, gestion). Les secteurs : l'enseignement, la santé, les services aux particuliers. On notera que le temps de travail hebdomadaire à temps complet dans les TPE (36,2 heures) est plus long que dans les autres entreprises (35,6 heures). **Les heures supplémentaires** : Les TPE (70 heures environ par an) contre 41 heures par an (en moyenne) dans les autres entreprises. Elles sont environ 20 % à ouvrir au moins un dimanche dans l'année (soit 226 000 TPE). **Charles Raffin**, auteur de l'étude : « *Elles se concentrent dans quelques activités artisanales - boulangeries, pâtisseries, charcuteries -, mais aussi dans les activités de services - bars, hôtels, restaurants - ou encore dans des activités de commerce de détail - commerces alimentaires, pharmacies, magasins de vêtements* ». **Les CDD** : les TPE y ont recours d'une manière importante. Elles sont 100 000 à le faire. Les secteurs les plus concernés : les services aux particuliers (26 %), les activités associatives, les arts du spectacle vivant, les services d'aménagement paysager. De plus, les salariés de ces TPE « *sont moins souvent des cadres qu'ailleurs (5 % contre 15 % en moyenne dans les TPE)* ». Les CDI sont cependant toujours majoritaires dans les TPE (62 %). **Pourquoi tant de CDD ?** Réponse des patrons de TPE : « *[Nous sommes plus] sensibles que dans les autres entreprises au fait de limiter les risques encourus en cas de ralentissement de l'activité, mais aussi à la réglementation jugée trop contraignante dans le cas d'embauche en CDI, ou encore à la difficulté d'évaluer les compétences du salarié recruté au seul moment de l'entretien d'embauche* ». Deux autres facteurs relevés dans l'étude pouvant compléter cette explication : les soubresauts de l'économie et les incertitudes qui peuvent avoir des répercussions plus graves dans les TPE. **Pourquoi une telle montée en puissance des CDD ?** La mise en place du CDDU (contrat à durée déterminée d'usage) y aurait amplement contribué. D'après une étude de la **direction générale du trésor**, publiée le 23/04/19, « *le CDDU constitue une forme contractuelle particulièrement flexible. Il n'est pas soumis à des limites de durée et de renouvellements, et ne fait pas non plus l'objet d'une prime de précarité* ». **L'IGAS** (inspection générale des affaires sociales) indique que 30 secteurs au total ont le droit d'utiliser ce type de contrat et signale qu'il y a parfois des abus. **Le ministère de l'Economie** : « *Entre 130.000 et 150.000 salariés seraient employés sur ce type de contrat sans que la loi ou la convention collective ne l'autorisent* ». Un autre facteur a pu s'ajouter aux CDDU pour expliquer la montée des contrats courts dans les TPE : les règles de l'assurance-chômage. **Le ministère de l'Economie** : « *Le mode de calcul actuel de l'allocation de retour à l'emploi, basé sur un salaire journalier et non mensuel, favorise par certains aspects la succession de contrats très courts* ».

→ Trésor-Éco n° 238 - Le développement des contrats de très courte durée en France :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/04/23/tresor-eco-n-238-le-developpement-des-contrats-de-tres-courte-duree-en-france>

<https://www.latribune.fr/economie/france/les-tpe-accros-aux-heures-supp-temps-partiel-et-cdd-814998.html>

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/04/2019, Grégoire Normand, [www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr) du 23/04/2019)

[Retour au sommaire](#)

● **Banques : l'accord sur les "CDI Kleenex" bloqué par la CFDT, la CFTC, la CGT et FO**  
Le 26/04/19, les syndicats CFDT, CFTC, CGT et FO ont refusé de signer l'accord de branche dans la banque concernant les CDI d'opération et l'assouplissement des modalités d'usage des CDD. Le 08/04/19, l'accord n'avait été signé que par un seul syndicat, le SNB/CFE-CGC, représentant 34 % des salariés, ce qui était insuffisant pour que l'accord soit applicable. En revanche, si les opposants à l'accord atteignaient le seuil de 50 %, ils pouvaient bloquer sa mise en vigueur. C'est chose faite puisque les quatre syndicats ayant refusé l'accord réunissent 66,02 % de représentativité dans la branche. **Qu'est-ce le CDI d'opération ?** C'est l'extension du CDI de chantier qui, jusqu'alors, était réservé au BTP (bâtiment, travaux publics). Étendu à d'autres secteurs, il a changé de nom pour devenir contrat à durée indéterminé d'opération. Ce CDI d'opération est conclu « *pour la durée d'un*

chantier ou d'une opération » ; sa rupture entre dans le cadre d'un licenciement « pour cause réelle et sérieuse ». Réactions des syndicats. **La CGT Société générale** qualifie ce CDI de « CDI Kleenex » ; **la CFDT** parle, elle, de « salariés jetables ». **Communiqué des quatre syndicats non signataires** : « Nos organisations considèrent que la création d'un CDI d'opération permettait surtout de faire baisser les coûts pour les entreprises au détriment de la pérennité de l'emploi des salariés. Et ce, d'autant qu'il pouvait concerner tous les métiers, sauf les métiers commerciaux dans les agences. Elles considèrent que cet accord représentait une vraie régression dans la sécurité collective de l'emploi ». Avant d'expliquer que « la précarisation de l'emploi des salariés du secteur était aggravée par des dispositions qui assouplissaient les modalités d'usage du CDD ». Ceci faisant référence au fait que l'accord prévoyait d'augmenter le nombre maximal de renouvellements des CDD, passant de deux à trois, et de diminuer les délais de carence entre deux CDD. **L'AFB** (association française des banques) indique, de son côté, qu'en juin 2017, 98,4 % des salariés des banques sont en CDI. **La CFDT** (qui représente 27 % de la profession), a déclaré à mi-avril 2019 : « [Cependant,] dans certaines activités (l'informatique, par exemple), les employeurs font massivement appel à des prestataires externes ». Pour la centrale syndicale, « la création d'un CDI d'opération, dont l'issue est conditionnée par la fin d'un projet, va permettre d'internaliser certains emplois, mais surtout de faire baisser les coûts salariaux, au détriment de la pérennité de l'emploi des salariés ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banques-l-accord-sur-les-cdi-kleenex-bloque-par-la-cfdt-la-cftc-la-cgt-et-fo-815554.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190429](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banques-l-accord-sur-les-cdi-kleenex-bloque-par-la-cfdt-la-cftc-la-cgt-et-fo-815554.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190429)

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 29/04/2019, Delphine Cuny)

#### ● **La collecte mensuelle du Livret A au plus haut depuis 10 ans**

Le 24/04/19, **la Caisse des dépôts** a annoncé que les Français continuaient d'épargner. En mars, les dépôts sur **le Livret A** ont été de 1,97 milliard d'euros. Si cette collecte est inférieure à celle de janvier, elle reste cependant élevée puisqu'il faut remonter à 2009 pour trouver mieux (2,4 milliards d'euros à l'époque). Sur les trois premiers mois de l'année 2019, la collecte cumulée du Livret A a recueilli un peu moins de 8 milliards d'euros (contre 6,4 milliards un an plus tôt). Même chose pour **le LDDS** (Livret de développement durable et solidaire), dont la collecte a recueilli 540 millions d'euros en mars et 1,75 milliard d'euros sur les trois premiers mois de l'année 2019. Tout cela bien que les deux livrets offre un rendement réel négatif, compte-tenu de l'inflation (1,1 % à fin mars 2019, sur un an) et de leur faible rémunération (0,75 %). **Au total**, la collecte du Livret A et celle du LDDS ont rapporté 2,5 milliards d'euros en mars et près de 9,7 milliards d'euros sur les trois premiers mois de l'année 2019. **Les Echos** : « De quoi porter leur encours, au plus haut, à un peu plus de 400 milliards d'euros ».

[https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/la-collecte-mensuelle-du-livret-a-au-plus-haut-depuis-10-ans-1013701#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=re\\_redaction-20190424](https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/la-collecte-mensuelle-du-livret-a-au-plus-haut-depuis-10-ans-1013701#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=re_redaction-20190424)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 24/04/2019, Solenn Poullennec)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Indemnités de licenciement : la fronde prud'homale gagne du terrain**

La fronde des prud'hommes contre le barème indemnitaire prévu à l'article 1235-3 du Code du travail, en cas de licenciement abusif, continue. En effet, après Troye, Lyon, Paris, Grenoble et Amiens entre autres (puisque ce sont en tout une dizaine de conseils des prud'hommes qui sont entrés dans la fronde), c'est **le conseil des prud'hommes de Bordeaux** qui a, à son tour, refusé d'appliquer le barème en accordant à une salariée une indemnité six fois supérieure à celle prévue par les ordonnances Macron. Le but des ordonnances du 22/09/2017 : mettre en place un plafonnement légal afin de faciliter les embauches en « gommant » le caractère « imprévisible » du coût financier d'un licenciement « sans cause réelle et sérieuse », caractère imprévisible qui serait de nature « à refroidir les ardeurs des employeurs ». **Le Point** : « Par quel mécanisme juridique les juges du travail ont-ils pu s'affranchir de la loi qu'ils ont le devoir d'appliquer ? Barbare pour les non-juristes, la formule tient en trois mots : « contrôle de conventionnalité ». Depuis l'arrêt Jacques Vabre

(24 mai 1975), [...], n'importe quel juge de l'ordre judiciaire – c'est également vrai pour l'ordre administratif – peut écarter l'application d'une loi interne, s'il l'estime contraire à un traité que la France a ratifié. L'article 55 de la Constitution énonce en effet que les traités ou accords internationaux ont une autorité supérieure à celle des lois ». Pour motiver leur décision, les conseillers de Bordeaux se sont appuyés sur la convention n° 158 (sur le licenciement) de l'Organisation internationale du travail et l'article 24 de la Charte sociale européenne. Deux articles qui prévoient le versement d'une « indemnité adéquate » ou une « réparation appropriée » dans le cas d'un licenciement injustifié. **Le tribunal de Bordeaux** : « Pour dissuader les employeurs de procéder à des licenciements injustifiés, ce mécanisme doit être d'un montant suffisamment élevé ». Avant de préciser, dans ses attendus, que ce n'est pas le cas des plafonds d'indemnisation prévus par les ordonnances Macron. Selon les conseillers de Bordeaux (et des autres villes réfractaires), « le montant limité n'est pas dissuasif [ni] en adéquation avec la réalité du préjudice subi (par le salarié) ». Courant juin, tomberont les décisions des premiers appels des décisions du conseil des prud'hommes de Troye. Une confirmation des jugements en première instance mènerait certainement en cassation qui arbitrerait alors. **Frédéric Géa**, professeur agrégé de droit du travail à l'Université de Lorraine : « La Cour de cassation peut très bien siffler la fin de la partie et en revenir à une application stricte du texte, d'autant que les rédacteurs des ordonnances ont pris soin de laisser au juge une marge d'appréciation et d'exclure du barème les situations les plus graves telles que le harcèlement, le licenciement discriminatoire ou violant une liberté fondamentale... Elle peut, aussi bien, accompagner le mouvement et achever le dispositif pour redonner au juge toute sa liberté d'appréciation de la juste indemnisation ».

[https://www.lepoint.fr/justice/indemnitees-de-licenciement-la-fronde-prud-homale-gagne-du-terrain-23-04-2019-2309082\\_2386.php?boc=404526&m\\_i=gOxohFxsQ1pUet658Zq2fqsP1csxxk1hXm6QdStZXgpc\\_o2HURxl%2BItaay7EEbj5YIUpcTS9URm0XV%2BqxofxGIDliMxggb&M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-du-soir\]-20190423](https://www.lepoint.fr/justice/indemnitees-de-licenciement-la-fronde-prud-homale-gagne-du-terrain-23-04-2019-2309082_2386.php?boc=404526&m_i=gOxohFxsQ1pUet658Zq2fqsP1csxxk1hXm6QdStZXgpc_o2HURxl%2BItaay7EEbj5YIUpcTS9URm0XV%2BqxofxGIDliMxggb&M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-du-soir]-20190423)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 23/04/2019, Nicolas Bastuck)

#### ● **Agents de voyages : vos salaires vont augmenter !**

Après quatre réunions de négociations, les Entreprises du Voyage et le Seto ont trouvé un terrain d'entente avec les organisations syndicales (FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC). Il s'agit de trois accords qui portent sur les salaires minima pour les agences de voyages, les guides accompagnateurs 1ère et 2ème catégories et les guides interprètes de la région parisienne applicables à compter du 1er avril 2019. Il y aura ainsi une revalorisation du salaire minimum du groupe A à compter du 01/04/19 pour l'année 2019. La revalorisation se fera en deux fois pour les groupes B à G : a) 1,60 % au 01/04/19 ; b) 0,39 % au 01/01/2020. Le tout pour un total de 1,99 %. Les guides accompagnateurs et accompagnatrices au service des agences de voyages et de tourisme bénéficieront d'une revalorisation des minima entre 1,4 % et 1,8 % selon les catégories. Pour les guides interprètes, la revalorisation sera de 1 % de l'ensemble des forfaits des guides interprètes de la région parisienne.

<https://www.tourhebdo.com/actualites/distribution/agents-de-voyages-vos-salaires-vont-augmenter-517458.php>

(Source : [www.tourhebdo.com](http://www.tourhebdo.com) du 24/04/2019)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **François et Penelope Fillon renvoyés en correctionnelle**

D'après le journal **Le Monde**, les juges d'instructions du pôle financier de Paris ont renvoyé en correctionnelle, le 19/04/19, François Fillon, son épouse Pénélope et son ancien suppléant à l'Assemblée nationale, Marc Joulaud. **Motif ? François Fillon** : détournement de fonds publics, recel de détournement de fonds publics, abus de biens sociaux, manquement aux obligations déclaratives de la Haute Autorité de la transparence de la vie publique. **Pénélope Fillon** : complicité et recel de détournement de fonds publics et recel d'abus de biens sociaux. **Marc Joulaud** : détournement de fonds publics.

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/11/comprendre-les-affaires-impliquant-francois-et-penelope-fillon\\_5408043\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/11/comprendre-les-affaires-impliquant-francois-et-penelope-fillon_5408043_4355770.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 23/04/2019, Alexandre Pouchard, Anne-Aël Durand, Pierre Sztainkrycer, Maxime Delrue)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Contrefaçon de médicaments : un fléau sanitaire et économique

D'après le **Pharmaceutical Security Institute** (PSI), la contrefaçon des médicaments ne faiblit pas. Cette contrefaçon a de graves conséquences à plusieurs niveaux. Par exemple, en cinq ans, les incidents ont connu une hausse de 60 % (plusieurs centaines de milliers de personnes meurent). Le trafic, d'un point de vue financier, est estimé à 200 milliards de dollars (contre 75 milliards en 2017). C'est l'équivalent de 20 % du marché pharmaceutique mondial. Enfin, en Europe, les Etats perdent aux alentours de 1,7 milliard d'euros en prélèvements fiscaux et cotisations sociales. **Le Figaro** : « *Tous les médicaments sont concernés par le crime pharmaceutique, les molécules princeps autant que les génériques, fabriqués à 90 % en Inde et en Chine* ». Ce commerce de contrefaçon médicamenteuse rapporte dix à vingt fois plus que le trafic de cigarettes ou d'héroïne. Ainsi, selon le PSI, 1 000 dollars investis dans le trafic de médicaments contrefaits rapporteraient jusqu'à 500 000 dollars aux organisations criminelles. Les faux médicaments ont littéralement envahi Internet. **Philippe Lamoureux**, directeur général du Leem, qui fédère les entreprises du médicament en France : « *[L'essor du e-commerce] a clairement accéléré ce fléau. Des plateformes en ligne se montent et se démontent en un clin d'œil. Le caractère insaisissable de ce commerce rend les décisions difficiles* ». Ainsi, on estime que vingt nouvelles officines se créent quotidiennement sur Internet. Et plus de 90 % d'entre elles sont illégales. Face à l'ampleur des dégâts, la collaboration s'est intensifiée entre les États, l'industrie pharmaceutique et les pouvoirs publics, sous l'égide d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes. Résultat : en 2018, 3 671 sites Internet ont été fermés, 859 personnes ont été arrêtées et 500 tonnes de médicaments illicites saisies. **Anne Piot d'Abzac**, responsables des risques chez Ipsen : « *Il y a un vrai front uni des laboratoires, de la police, des autorités sanitaires et des douanes pour lutter contre ce fléau. Au-delà de la réputation de nos laboratoires et des enjeux de propriété intellectuelle, ce sont des vies humaines qui sont en jeu* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/contrefacon-de-medicaments-un-fleau-sanitaire-et-economique-20190423>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 23/04/2019, Keren Lentschner)

### ● Le "numerus clausus" dans les études de santé sera relevé de 10 % en 2019

Un arrêté d'**Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, paru au Journal officiel durant le week-end de Pâques, indique que le numerus clausus, c'est-à-dire le nombre d'étudiants qui seront admis en deuxième année de médecine, pharmacie, dentaire et sage-femme à la rentrée de septembre, augmentera de 10 % par rapport à 2018. Pour les quatre filières, 14 928 places seront ouvertes, toutes voies d'accès confondues (+ 1 405 qu'en 2018). Dans le détail : médecine (9 314 places, + 1 109 qu'en 2018), pharmacie (3 261 places, + 137), dentaire (1 320 places, + 117) et sage-femme (1 033, + 42). Notons enfin que le numerus clausus doit être supprimé en 2020. **L'Express** : « *Les quotas d'étudiants admis en 2e ou 3e année seront à l'avenir déterminés par les universités, en accord avec les agences régionales de santé, selon les capacités et les besoins du territoire* ». Selon **Agnès Buzyn**, la réforme a pour objectif « *d'augmenter de 20 % à peu près le nombre de médecins formés* ».

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/le-numerus-clausus-dans-les-etudes-de-sante-sera-releve-de-10-en-2019\\_2074513.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/le-numerus-clausus-dans-les-etudes-de-sante-sera-releve-de-10-en-2019_2074513.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 23/04/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● La baisse de l'impôt sur le revenu pourrait concerner 15 millions de foyers, selon Le Maire

Le 26/04/19, **Bruno Lemaire**, ministre de l'Economie et de Finances, a indiqué que la baisse de l'impôt sur le revenu annoncée par le président Macron devrait concerner 15 millions de foyers fiscaux. De son côté, **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, a déclaré que



cette baisse entrera en vigueur en janvier 2020. **M. Darmanin** : « *Le Premier ministre et moi-même ainsi que Bruno Le Maire allons soumettre au Parlement en octobre une loi de finances, qui prévoira une baisse de l'impôt sur le revenu. [...] Il appartiendra au Parlement de fixer le montant à partir duquel on fera cette baisse d'impôt* ». Avant d'ajouter qu'elle serait concentrée sur les « *classes moyennes* ».

[https://www.nouvelobs.com/economie/20190426.OBS12129/la-baisse-de-l-impot-sur-le-revenu-pourrait-concerner-15-millions-de-foyers-selon-le-maire.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20190426](https://www.nouvelobs.com/economie/20190426.OBS12129/la-baisse-de-l-impot-sur-le-revenu-pourrait-concerner-15-millions-de-foyers-selon-le-maire.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20190426)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 26/04/2019, avec AFP)

#### ● **France: l'annulation du redressement fiscal de Google confirmée en appel**

Le 25/04/19, la Cour administrative d'appel de Paris a confirmé l'annulation du redressement fiscal qu'avait infligé l'Etat français à Google. Sont concernés des redressements fiscaux portant sur les années 2005 à 2010. Pour la Cour, la SARL Google France n'est pas « *placée sous la dépendance de la société Google Ireland Limited* ». Et que ses salariés ne pouvaient pas conclure des contrats au nom de la société irlandaise. **La Cour** : « *Les locaux et le personnel de la SARL Google France n'étaient à la disposition que de la société française, pour son activité propre dans le cadre du contrat de prestation de services la liant à la société irlandaise* ». Le redressement était de 1,15 milliard d'euros. Bien que sollicité par l'AFP, le ministère n'a pas voulu commenter une décision de justice.

[https://www.challenges.fr/high-tech/l-annulation-du-redressement-fiscal-de-google-confirmee-654239#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190425](https://www.challenges.fr/high-tech/l-annulation-du-redressement-fiscal-de-google-confirmee-654239#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190425)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 25/04/2019, avec AFP)

### LA VIE DES ENTREPRISES

#### ● **Libéré sous caution, Carlos Ghosn quitte la prison de Tokyo**

Le 25/04/19, **Carlos Ghosn** a été libéré sous caution. Il a donc quitté le centre de détention de Tokyo où il était incarcéré pour des accusations de malversations. Il avait été arrêté le 04/04/19. Il reste toutefois soumis à de strictes conditions : « *assignation à résidence, interdiction de quitter le Japon et autres conditions visant à empêcher destruction de preuves et fuite* ». Au total, M. Ghosn est sous le coup de quatre inculpations par la justice nipponne : deux pour des dissimulations de revenus dans des documents boursiers et deux cas différents d'abus de confiance aggravé. M. Ghosn se dit innocent de toute accusation et dénonce un « *complot* » que Nissan aurait ourdi à son encontre.

[https://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/libere-sous-caution-carlos-ghosn-quitte-la-prison-de-tokyo-654237#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190425](https://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/libere-sous-caution-carlos-ghosn-quitte-la-prison-de-tokyo-654237#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190425)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 25/04/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### DERNIERES MINUTES

#### ● **Retraites, impôts, ENA... Edouard Philippe dévoile le calendrier des réformes**

Le 29/04/19, **Edouard Philippe**, premier ministre, a énuméré lors d'un point presse, après une réunion gouvernementale à Matignon, le calendrier des réformes annoncées par le président Macron. Il s'agit d'un plan d'action à six mois. **M. Philippe** : « *Je comprends l'impatience, je comprends la volonté d'aller vite mais il faut à la fois aller vite et aller bien. Donc sur l'ensemble de ces sujets nous allons prendre le temps de consulter* ».

**01)- L'emploi.** La mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi sera lancée le **6 mai**. Y participeront les différents acteurs concernés : partenaires sociaux, organisations syndicales, organisations patronales, associations d'élus, associations qui accompagnent la transition écologique. **Le but** : « *réfléchir collectivement au niveau national, puis localement au niveau territorial à la façon dont nous pouvons collectivement nous mobiliser pour atteindre les objectifs ambitieux en matière de retour au plein emploi et en matière d'accompagnement des transitions écologiques* ».

**02)- Les impôts.** Les modalités de baisse de l'impôt sur le revenu seront présentées au mois de **juin**. M. Philippe a confirmé que seraient touchées certaines niches fiscales « *à destination des entreprises* ». Le gouvernement ne touchera cependant pas à l'allègement

de charges issue de l'ancien CICE, ni au Crédit impôt recherche. La baisse d'impôt devrait représenter la somme de 5 milliards d'euros.

**03)- Les retraites.** C'est en **juillet** qu'est attendu le rapport sur la réforme des retraites de Jean-Paul Delevoye. Un projet de loi sera présenté à **la fin de l'été**.

**04)- L'ENA.** Sont attendues **dans six mois** les propositions que doit faire Frédéric Thiriez quant à l'avenir de l'école nationale d'administration.

**05)- La PMA** (procréation médicalement assistée). C'est en **juillet** que sera présenté en conseil des ministres le projet de loi de bioéthique.

**06)- La fraude fiscale.** En **octobre**, la Cour des comptes avancera des propositions de lutte contre la fraude fiscale au gouvernement. Ce qui permettra à ce dernier « *d'intégrer ces propositions dans les textes financiers au Parlement qui seront présentés à l'automne* ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190429.OBS12272/retraites-impots-ena-edouard-philippe-devoile-le-calendrier-des-reformes.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20190430](https://www.nouvelobs.com/politique/20190429.OBS12272/retraites-impots-ena-edouard-philippe-devoile-le-calendrier-des-reformes.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20190430)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 30/04/2019, T.V.)

#### ● **Assurance-chômage : le principe de bonus-malus confirmé sur les contrats courts**

C'est cet été que le gouvernement instaurera un bonus-malus sur les contrats courts, a annoncé **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail. Cela se fera par un décret. Le but de ce bonus-malus sur les contrats courts : « *responsabiliser les employeurs face au recours excessifs aux contrats très courts, en privilégiant une approche par secteur* ». Le décret s'attaquera également à « *la permittance, [...] cette succession de contrats courts entrecoupés de périodes d'indemnisation [dont les règles] n'incitent pas au retour à l'emploi* », et aux cadres « *à hauts revenus* » qui verront leur âge pris en compte afin que leur période de chômage « *soit la plus courte possible* ».

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/04/30/assurance-chomage-le-principe-de-bonus-malus-confirme-sur-les-contrats-courts\\_5456565\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/04/30/assurance-chomage-le-principe-de-bonus-malus-confirme-sur-les-contrats-courts_5456565_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 30/04/2019, avec AFP)

#### ● **La croissance reste stable en France pour le premier trimestre 2019**

Le 30/04/19, **l'Insee** a publié les chiffres de la croissance économique en France pour le premier trimestre 2019. Il en ressort que la croissance a atteint 0,3 % (un chiffre inférieur à la dernière estimation de l'Insee, mais conforme à celui de la Banque de France). C'est le même niveau qu'au dernier trimestre 2018. **Les raisons : a)** d'abord, et principalement, la consommation des ménages qui a été dynamique (+ 0,4 % sur le trimestre, alors qu'elle était restée stable au quatrième trimestre 2018) ; **b)** le niveau élevé des investissements (+ 0,3 %, portés par l'investissement des entreprises à + 0,5 %, contre + 0,4 % au quatrième trimestre 2018). Le commerce extérieur a par contre pesé fortement sur l'activité de manière négative de 0,3 point de PIB (produit intérieur brut). Au premier trimestre 2019, les exportations ont ralenti (+ 0,1 %, contre + 2,2 % au quatrième trimestre 2018), cependant que les importations étaient en hausse (+ 0,9 %, contre + 1,2 % au quatrième trimestre 2018). L'Insee indique que **l'acquis de croissance** (le niveau qu'atteindrait le PIB si la croissance restait nulle jusqu'à la fin de l'année) est de 0,8 % au 30 mars. Un niveau qui rend encore incertain l'objectif du gouvernement, c'est-à-dire une croissance de 1,4 % en 2019.

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/04/30/la-croissance-reste-stable-en-france-pour-le-premier-trimestre-2019\\_5456579\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/04/30/la-croissance-reste-stable-en-france-pour-le-premier-trimestre-2019_5456579_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 30/04/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)